

Le petit journal de la CFTC MAE

N°52 - décembre 2024

Offre de prévoyance : prendre le temps de la réflexion

Le marché de l'offre de prévoyance du MASAF a été attribué à Harmonie Mutuelle.

Ce contrat collectif, à **adhésion facultative**, prend effet au 1er janvier 2025. Les adhésions sont d'ors et déjà possibles (depuis le 13 décembre). Cependant, avant toute décision, prenez le temps de bien examiner les garanties et de les comparer avec votre offre actuelle.

Plusieurs points doivent attirer votre attention :

- le tarif : il est calculé en **pourcentage de la rémunération brute**. (traitement et primes) Il **n'est pas prévu de plafond** contrairement à la PSC. De plus, il peut varier chaque mois, le montant du prélèvement sera plus important le mois du versement du CIA par exemple...
- l'adhésion sans questionnaire médical n'est possible que jusqu'en décembre 2025.
- les **agents en arrêt de travail** au moment de leur adhésion seront obligatoirement soumis à un **questionnaire médical**,
- Le questionnaire médical entraîne des **exclusions de pathologies** . Attention, la liste indicative est longue et il s'agit de maladies courantes.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter [notre fiche pratique sur la prévoyance](#) sur notre site internet.

PSC : affiliation d'urgence des retraités

Tous les adhérents à l'offre référencée de Groupama ont vu leur contrat résilié d'office pour cette fin décembre. De nombreux retraités ont ainsi reçu, début décembre, un courrier simple de Groupama daté du 29 novembre, leur signifiant que leur contrat serait résilié au 31 décembre 2024, soit dans un délai de 3 semaines ! Ces personnes n'ont jamais reçu d'information du MASAF car ils sont retraités, ils se retrouvent désormais sans mutuelle et cela sans préavis ! La situation a également été remontée au MASAF par FAM.

Contacté par téléphone, MERCER indique prévoir rapidement des affiliations d'urgence pour ces retraités.

Si vous êtes, ou connaissez quelqu'un, dans cette situation, et souhaitez bénéficier de l'offre collective, contactez très rapidement MERCER (tel : 09 71 09 19 61 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h) pour vous faire connaître et pouvoir bénéficier d'une adhésion d'urgence avec effet au 1er janvier 2025.

Baromètre social : des enquêtes en DDI et à FAM

Une grande enquête du baromètre social des agents MASAF, hors DDI, avait été réalisée du 26 septembre au 30 novembre 2023 et les résultats avaient été présentés aux organisations syndicales le 20 mars 2024.

Les agents en DDI ont pu finalement être enquêtés dans le cadre du baromètre social pour l'Administration Territoriale de l'État qui a eu lieu du 8 octobre au 5 novembre 2024. Ce questionnaire visait à recueillir leur avis sur leurs conditions de vie au travail. La présentation des résultats devrait avoir lieu au début de l'année 2025. Ce diagnostic basé sur le vécu des

agents est très attendu ainsi que les réponses qui lui seront apportées.

A FranceAgriMer, un premier baromètre réalisé en 2023 avait permis de faire une évaluation de la tendance générale du climat social dans cet établissement. Depuis, des actions de concertation et des ateliers de réflexion ont permis de mettre en place un plan QVCT et de réaliser des actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail.

Ce travail se poursuit et une nouvelle évaluation a été engagée du 18 novembre au 6 décembre 2024.

Attractivité de la fonction publique : France Stratégie organise un séminaire sur le sujet !

Le 9 décembre, France Stratégie organisait un séminaire sur l'attractivité de la fonction publique auquel la SG de la CFTC MAE a participé à distance ; dans la foulée, un rapport a été publié accompagné d'une synthèse (<https://www.strategie.gouv.fr/publications/travailler-fonction-publique-defi-de-lattractivite>).

Deux métiers ont fait l'objet d'un focus : l'enseignement et les métiers du numérique.

Parallèlement il faut noter la sortie du rapport du CGAAER portant sur le même sujet publié ce 6 décembre; l'Alliance du Trèfle avait été auditionnée en début d'année sur ce thème qui dépasse largement le MASAF.

En effet, tous les ministères ainsi que les collectivités territoriales ou l'hospitalière sont concernés par ce déficit d'agents ; les recrutements sont de plus en plus difficiles, les jeunes se détournent de la Fonction Publique, l'image est vieillotte et les stéréotypes ont la vie dure.

On parle de spirale négative depuis plus de 15 ans maintenant !

Aux finances publiques justement, il y a 15 ans, pour 1 poste, 15 personnes se présentaient aujourd'hui 4 personnes seulement ! Pourtant des atouts et des leviers d'actions existent même si le privé nous concurrence fortement sur certains postes notamment sur les salaires mais pas que.

Mais au delà de l'attractivité, plusieurs sujets ont été abordés qui méritent un approfondissement de la part de nos responsables:

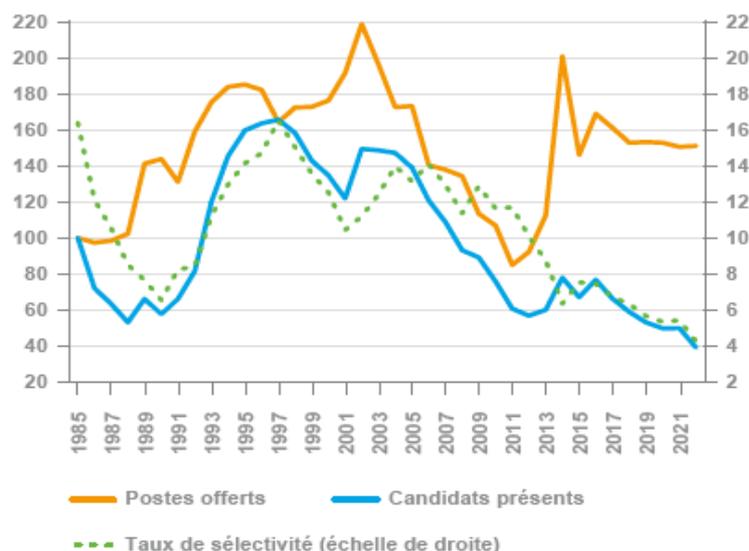
- **comment garder les jeunes dans la fonction publique à l'heure du « mouvement » perpétuel ?** un certain nombre démissionnent très vite après leur entrée, l'engagement durable ne les mobilise pas ce qui pose bien évidemment un vrai problème de qualité du service rendu ; le régalien ne s'improvise pas, les valeurs liées à l'intérêt général ne sont *a priori* plus diffusées et d'autres instances sont venues supplées ou concurrencées nos missions soit par « privatisation » soit par délégation implicite à des associations par exemple,
- **la qualité des recrutements** : les concours exigeaient malgré tout des niveaux scolaires bien précis pour les 3 catégories ; il n'est pas question de baisser le niveau sous peine de se trouver confronté à des compétences dégradées ; la formation des agents avant leur prise de poste est donc essentielle ; c'est pourquoi l'entretien d'embauche est aussi très important afin d'éviter les erreurs de recrutements,
- **les filières de l'enseignement supérieur** : les étudiants abandonnent certaines filières qui étaient pourtant pourvoyeuses d'agents publics comme pour les professeurs avec les études de lettres ; pour travailler dans la fonction publique il faut aussi maîtriser *a minima* quelques fondamentaux ; les catégories A par exemple sont des agents avec de l'autonomie, l'emploi n'est pas routinier, la qualification est donc essentielle.

Pour le MASAF, le constat est à peu près le même ; l'enseignement technique a une place fondamentale pour notre vivier. En effet comment recruter des IAE, des techniciens ou des vétérinaires si nous ne formons pas à ces métiers ! Il ne s'agit pas seulement de catégories A,

B ou C mais de « métiers » à part entière et nos écoles doivent être en capacité de nourrir notre administration technique en agents de bon niveau.

- **L'organisation de la fonction publique en corps et grade** permet mal d'identifier et de dénombrer les agents en fonction de leur métier ;

Graphique 1 – Évolution du nombre de postes offerts et de candidats présents aux concours de la FPE entre 1985 et 2022 (base 100 en 1985)



Note : le taux de sélectivité correspond au rapport entre le nombre de présents aux concours et le nombre de postes offerts.

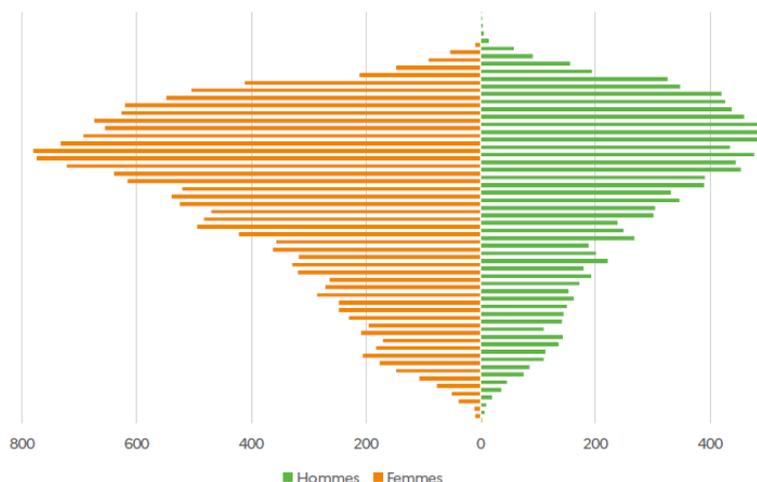
Champ : concours externes, hors troisième concours et concours uniques.

Source : DGAFF (2024), *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2024*

Pour France Stratégie, "revaloriser la fonction publique suppose donc de mieux la faire connaître et de mieux faire connaître les opportunités de carrière, la diversité des métiers qu'elle offre et les avantages qu'elle peut procurer. Mais cela nécessite également de retrouver le sens du service public : en l'espèce, si les enjeux d'image (de marque) et de communication sont déterminants, c'est d'abord dans la capacité effective donnée aux agents de remplir leurs missions que se situent les leviers d'action".

Pour continuer à phosphorer en attendant plus, voici notre pyramide des âges - cela fait réfléchir !

Pyramide des âges ministérielle au 31 décembre 2023



Calendrier de la mobilité générale de printemps 2025

La [note de service n°2024-641 du 28 novembre 2024](#) relative au calendrier du cycle de mobilité du printemps 2025 vient de paraître.

Les postes seront publiés sur le site "Rejoignez-nous" <https://recrutement.agriculture.gouv.fr> le **vendredi 28 février 2025**.

La **date limite de candidatures** pour tous les agents (externes et internes au MASAF) est fixée au **lundi 31 mars 2025**.

Tableaux d'avancement de grade 2025

Les tableaux d'avancement au titre de 2025 sont parus. Retrouvez tous les résultats, corps par corps, sur le site de l'Alliance du Trèfle :

<https://lesitedutrefle.wordpress.com/2023/12/15/avancements-de-grade-2024/>

L'équipe de la CFTC MAE vous souhaite
de très bonnes fêtes de fin d'année



Pour des infos en direct, consultez notre
site Internet :

[https://www.syndicatnationalcftcministereagricultureet
etablissements.fr/](https://www.syndicatnationalcftcministereagricultureet etablissements.fr/)

**Adhérer (ou ré adhérer) afin de bénéficier de la
déduction fiscale pour vos impôts 2024 !**

Des surprises vous attendent !